

Assemblée générale de l'ARBV du 14 mai 2025

mercredi 14 mai 2025 • 18:45 - 19:40 | Salle de Conférence, GYB, Payerne | 6.03 AG ARBV

1 Ouverture de l'Assemblée par le Président ad interim

Le Président ad interim, M. Givel, ouvre l'Assemblée générale en adressant ses salutations aux membres de l'ARBV ainsi qu'aux invités présents. Il exprime ses remerciements au GYB pour la mise à disposition de leur salle.

L'Assemblée générale a été convoquée en date du 24 avril 2025 par courriel électronique. 48 voix ont été distribuées, 16 communes sont présentes, de ce fait, la majorité absolue est de 25 voix.

2 Procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 novembre 2024

Le procès-verbal de la précédente Assemblée générale a été adressé avec la convocation. De ce fait, il ne sera pas lu.

Comme il ne suscite aucune remarque, le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur,  M. Michel Marguet

3 Message du Président ad interim et de la Secrétaire régionale

M. Daniel Givel prend la parole :

L'année 2024 a une fois encore mis en lumière la richesse, mais aussi la complexité du rôle joué par l'Association au sein du tissu communal de la Broye-Vully. Le Comité de l'ARBV s'est réuni à six reprises, permettant ainsi des avancées sur des dossiers structurants pour notre région.

La question de la péréquation intercommunale vaudoise a continué de susciter des discussions, notamment dans le contexte du déficit cantonal prévu et des enjeux de redistribution. Il convient de rester attentif à la mise en œuvre de ces mécanismes ainsi qu'à leurs impacts sur les communes concernées.

L'année 2024 a également été marquée par une transition au niveau de la préfecture. Une soirée en l'honneur de M. Olivier Piccard, Préfet du district de la Broye-Vully, a été organisée à l'occasion de son départ à la retraite. Cet événement, tenu en automne, a rassemblé les municipalités de la région ainsi que les proches collaborateurs du Préfet sortant. Il a également permis d'accueillir Mme Anne Marion Freiss, nouvelle Préfète du district.

Le Comité de l'ARBV, accompagné de la députation broyarde, a rencontré M. Venizelos en novembre dernier. Le Conseiller d'État a présenté les défis liés à l'accueil des gens du voyage, en soulignant le manque d'aires adaptées et la nécessité d'une coordination cantonale renforcée. Une révision légale ainsi que la création d'une task-force sont en cours afin de mieux encadrer ces situations et d'encourager une solidarité intercommunale.

L'ARBV a poursuivi ses efforts pour relayer les préoccupations communales. Le dispositif consistant à solliciter les communes en amont de chaque séance du comité n'a pas toujours généré de nombreuses réponses, mais il demeure un outil précieux de dialogue. Il est vivement recommandé aux communes de s'en saisir pour faire remonter leurs priorités.

Par ailleurs, une réflexion a été engagée quant à la manière de renforcer les liens avec les communes. Il a ainsi été décidé de lancer une newsletter à destination de l'ensemble des communes du district. Celle-ci présentera les principaux thèmes abordés lors des séances du comité et visera à faire mieux connaître ses activités. Ce nouvel outil de communication a pour ambition de renforcer encore davantage la proximité entre l'ARBV et les communes. Il est espéré que cette initiative rencontrera un accueil favorable.

Enfin, l'importance des échanges entretenus avec les Députés, les représentants cantonaux et les acteurs régionaux est à souligner. Ces collaborations sont essentielles pour faire avancer les thématiques régionales.

L'Association remercie l'ensemble des partenaires pour leur confiance, leur collaboration et leur engagement au service de la région.

Suite à la démission de M. Eric Küng, Syndic de Payerne et Président de l'ARBV au 31 décembre 2024, la présidence ad interim de l'ARBV a été assurée par M. Givel et ceci dès le 1er janvier 2025 jusqu'à ce jour. La syndicature de la Commune de Payerne étant à nouveau pourvue, il sera possible de procéder à l'élection d'un nouveau Président au point 4 de cette assemblée.

Mme Losey Mosimann prend la parole :

En 2024, plusieurs projets structurants ont jalonné l'agenda de l'ARBV. Parmi ceux-ci, le Plan directeur régional (PDR) s'est imposé comme l'un des plus importants, mobilisant une part significative des ressources disponibles. Les travaux de mise à jour des données sur les zones d'activités, les concertations avec les communes et les échanges menés avec les services cantonaux ont permis de constituer un dossier solide, soumis à consultation publique en mars de cette année. L'implication des communes lors de cette phase s'est révélée précieuse, contribuant activement à un processus exigeant, mais indispensable pour garantir une planification territoriale cohérente. Il est rappelé que les communes seront appelées à valider le dossier au cours du second semestre de cette année.

Le groupe de travail « Aménagement du territoire », constitué en 2023, a poursuivi ses activités de manière régulière. Deux rencontres ont eu lieu en 2024, permettant d'aborder la procédure de validation du PDR, les préoccupations relatives aux PACOM des communes représentées ainsi que les enjeux financiers liés aux mutations de zones.

Une nouvelle dynamique a également émergé autour de la gestion des déchets, à la suite de la dissolution de la commission compétente au sein de la COREB. Après plusieurs échanges, le Comité a validé la création d'une sous-commission spécifique au sein de l'ARBV. Cette dernière permet de répondre aux exigences légales dans un cadre transparent et avec un contrôle renforcé, renforçant ainsi le rôle de coordination de l'Association. Dans ce contexte, les statuts de l'ARBV ont été modifiés lors de l'assemblée d'automne 2024, afin d'intégrer la possibilité de créer, à l'avenir, d'autres commissions thématiques en fonction des besoins émergents de la région. Un point de situation, à la fois financier et général, sera présenté au point 8 de l'ordre du jour de cette assemblée concernant le PGDB (Périmètre de Gestion des Déchets de la Broye).

Sur le plan économique, les représentants des milieux économiques au sein du Comité ont confirmé la résilience dont continuent à faire preuve les entreprises de la région, et ce malgré une conjoncture internationale tendue et un franc suisse fort. Le soutien aux filières industrielles ainsi qu'à la formation professionnelle demeure une priorité, notamment à travers des événements tels que la Journée découverte des métiers. De plus amples informations seront communiquées lors de la seconde partie de l'Assemblée générale de la COREB, au cours de laquelle une présentation de Forma Broye est prévue.

4 Election du Président ou de la Présidente

Suite à la démission de M. Eric Küng, Syndic de Payerne et Président de l'ARBV au 31 décembre 2024, la présidence ad interim de l'ARBV a été assurée par M. Givel à compter du 1er janvier 2025 jusqu'à ce jour.

La syndicature de la Commune de Payerne est désormais repourvue par l'investiture de M. Voinçon, qui a porté sa candidature à la fonction de Président de l'ARBV.

La candidature de M. Voinçon en tant que Président de l'ARBV est acceptée à l'unanimité et par acclamation par l'ensemble des membres de l'assemblée.

5 Nomination du/de la représentant(e) au Comité de l'UCV

Suite à la démission de M. Éric Küng, Syndic de Payerne et Président de l'ARBV au 31 décembre 2024, la représentation de l'ARBV au sein du Comité de l'UCV n'était plus assurée.

Mme Ryser, Syndique d'Avenches, s'est portée candidate afin reprendre cette fonction.

La candidature de Mme Ryser en tant que représentante de l'ARBV au comité de l'UCV est acceptée à l'unanimité et par acclamation par l'ensemble des membres de l'assemblée.

6 Comptes 2024 - Présentation, rapport de la commission de vérification des comptes, adoption

M. Losey Mosimann prend la parole :

L'exercice 2024 se clôture par une perte de CHF 20'330.-, alors que le budget prévoyait une perte de CHF 3'973.-. Cet écart s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- La réception et le paiement en 2024 d'une facture relative à l'année 2023, concernant la visite du Conseil d'État vaudois dans la Broye.
- La prise en charge partielle des coûts liés à la fête de départ de M. Olivier Piccard et d'accueil de M. Anne Marion Freiss.
- Une augmentation des coûts, due à l'harmonisation des pratiques avec la COREB concernant les vacances, notamment par le biais de remboursements forfaitaires pour les séances.

À titre de rappel, les comptes de l'année 2023 présentaient un bénéfice de CHF 13'434.-, montant destiné à couvrir les frais liés à l'événement marquant le changement à la tête de la Préfecture.

Après comptabilisation de la perte 2024, le capital de l'ARBV s'élève, à fin décembre 2024, à CHF 35'956.-.

Rapport de la commission de vérification des comptes : Mme Losey Mosimann donne lecture du rapport de vérification des comptes 2024, lequel a été vérifié par Mme Léa Gentil de la Commune de Grandcour et M. Julian Wagner de la Commune d'Henniez.

Les comptes 2024 de l'ARBV sont adoptés à l'unanimité.

7 Message de la Députation

M. Bardet souligne d'emblée la très bonne cohésion existante entre les huit députés représentant la région, en mentionnant que plusieurs interventions ont été déposées de manière concertée afin de défendre les intérêts régionaux.

Il évoque ensuite les principaux sujets actuellement traités par le Grand Conseil, à savoir : la fiscalité, la sauvegarde du site du Mormont, les questions liées au sport, le salaire minimum ainsi que les thématiques énergétiques.

En ce qui concerne spécifiquement la région Broye-Vully, deux projets sont mentionnés :

- La jonction routière de Moudon,
- Le site de l'école d'agriculture de Granges-Verney, qui fait l'objet d'un crédit d'étude concernant sa partie agricole, avec l'espoir que les prochaines étapes du projet puissent être menées dans des délais plus courts.

Il est relevé par un représentant communale qu'il serait souhaitable que les lois soient plus simples à appliquer. Il est répondu que cette remarque est juste, mais que c'est la majorité qui prévaut au sein du Parlement. Il est toutefois précisé que des efforts sont faits pour en simplifier l'exécution autant que possible.

S'agissant de la Loi sur les communes, il apparaît très probable que sa mise en œuvre ne puisse intervenir en juillet 2026, au vu des quelque 300 prises de position reçues dans le cadre de la consultation. Un report semble donc envisageable. En revanche, le volet financier pourrait être traité en priorité, dans le but d'établir une nouvelle base légale nécessaire, le cadre actuel étant en vigueur depuis plus de quinze ans.

8 Compte rendu sur la Commission du périmètre déchets Broye - PGDB

M. Henchoz, Président du PGDB, remercie l'ARBV d'avoir accepté la création d'une sous-commission, facilitant ainsi la mise en place de cette dernière, désormais reprise par la SAIDEF, qui en assure principalement le volet financier.

En 2024, le comité s'est réuni à cinq reprises, dans cinq communes différentes.

Parmi les activités notables : des rencontres avec LEO Recycle, la CRIDEC, GastroVert, ainsi qu'avec l'ARBV concernant le statut juridique. Deux visites ont également été organisées à la nouvelle déchèterie de Valbroye.

M. Arm présente les comptes 2024, qui se soldent par un déficit de CHF 28'151.-, principalement en raison de la hausse des frais administratifs et du retrait de certaines communes fribourgeoise.

Le budget 2025 prévoit une perte de CHF 23'600.-, tout en maintenant la perception de 10 % sur la TEA, le capital disponible permettant de supporter ce niveau pour l'année à venir.

À noter que la nouvelle loi sur l'élimination des déchets urbains entrera en vigueur à la fin de cette année dans le canton de Vaud, et en 2026 dans le canton de Fribourg.

M. Henchoz précise que le comité reste à disposition des communes pour toute question et il précise qu'il collabore avec la Direction générale de l'environnement.

9 Propositions individuelles et divers

Mme Losey Mosimann remercie chaleureusement M. Givel, au nom de tous les membres du CoDir, pour avoir assuré la présidence ad interim de l'ARBV.

L'ensemble de l'assistance lui adresse une ovation chaleureuse.

La parole n'étant plus demandée, le Président ad interim, M. Givel, lève la séance à 19h40. Il remercie l'ensemble des participants et les invite à assister à l'Assemblée générale de la COREB, qui se tiendra dans l'Aula du GYB, à 20h00.

Pour le Comité de l'ARBV : Michel Marguet

Au nom du Comité de l'ARBV

Président ad interim : Daniel Givel

Secrétaire Régionale : Christel Losey Mosimann